



HONORAIRES DE L'AGENCE

(TVA 20% incluse)

BAREME DES PRESTATIONS APPLICABLE AU 1^{ER} juillet 2020

VENTES

HONORAIRES DE VENTE (A LA CHARGE DU MANDANT OU DE L'ACQUEREUR)

Jusqu'à 25 000€	Forfait 3 000€ TTC
De 25 001€ à 50 000€	Forfait 4 000€ TTC
De 50 001€ à 85 000€	Forfait 5 000€ TTC
De 85 001€ à 140 000€	6% TTC du montant de la vente
De 140 001€ à 180 000€	5.5% TTC du montant de la vente
De 180 001€ à 240 000€	5% TTC du montant de la vente
De 240 001€ à 320 000€	4.75% du montant de la vente
Au-delà de 320 000€	4.5% du montant de la vente

LOCATION

HONORAIRES DE LOCATION :

Pour les locaux assujettis à la loi n°98-462 du 06/07/1989 et locaux d'habitation meublés :

5€ TTC /m² (dont états des lieux = 3€ TTC de la surface habitable) à la charge du propriétaire

5€ TTC /m² (dont états des lieux = 3€ TTC de la surface habitable) à la charge du locataire

GESTION LOCATIVE

HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE :

7% HT soit 8.40 % TTC SUR LOYERS ET ACCESSOIRES (hors dépôt de garantie)

Les honoraires librement convenus entre les parties, sont à la charge du mandant